COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2026

Présents
Marie DUCRET GAUTHEY, présidente
Samantha BAVAUD BOCION, vice-présidente
Jean-Luc BAUR
Tristan BODMER
Jimmy BONDALLAZ
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Laurent CATTIN
Patricia HUGENTOBLER
Florentin MOTTIER

Excusé
Téo SPAHR

Conseil administratif
Jean-Pierre GANTNER, maire
Thierry ARN
Rémi FOUCHAULT

Secrétaires
Nadia DUPRAZ
Gülay KAHRAMAN (procès-verbal)
Catherine KOUMROUYAN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2026
2. Droit d'opposition à des décisions de l'assemblée générale de l'ACG
3. Guide de l'Office du patrimoine pour les villages protégés et recensement architectural cantonal : présentation
4. Réaménagement gravière Champs-Pointus : discussion suite à la présentation
5. Proposition espace jeux centre sportif : retour de la commission
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h00, remercie les membres du conseil pour leur présence et excuse l'absence de Téo Spahr.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.

2. Droit d'opposition à des décisions de l'assemblée générale de l'ACG

La présidente passe en revue chaque décision.

Seule la décision suivante fait l'objet d'une opposition du conseil municipal :

- subvention de F 2'500'000 aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Une résolution sur cette opposition sera adressée à l'ACG.

3. Guide de l'Office du patrimoine pour les villages protégés et recensement architectural cantonal : présentation

Thierry Arn informe que le canton a présenté les résultats du recensement architectural. À la suite de cette présentation, des séances ont été organisées par commune, afin de les présenter en détail, notamment la liste des objets classés, ainsi que ceux recensés à l'inventaire. La commune de Laconnex a un seul objet classé, le château, et aucun recensé à l'inventaire. Thierry Arn ajoute qu'il est important, pour le conseil municipal, de consulter les fiches architecturales. Si la commune estime que certains bâtiments méritent d'être classés ou recensés à l'inventaire, cette démarche pourrait être engagée, afin de bénéficier d'éventuelles aides pour leur maintien et leur préservation.

En ce qui concerne la consultation des communes au sujet du guide pour les villages en zone protégée, Thierry Arn partage les préoccupations du conseil administratif quant au risque que celui-ci devienne, à terme, contraignant. Le guide a été présenté à l'ACG lors de la Commission de l'aménagement et de la mobilité du 22 juin dernier et une consultation des communes a ensuite été menée durant l'été.

Thierry Arn souligne que le guide contient des recommandations susceptibles d'avoir un impact important sur nos villages. À titre d'exemple, il prévoit notamment l'interdiction de se parquer dans les cours. On peut également faire un parallèle avec le guide relatif aux panneaux solaires. Dans le domaine des constructions, nous constatons que ces guides soulèvent des problématiques importantes, notamment parce qu'ils finissent par être appliqués comme de véritables normes, voire comme des lois.

Thierry Arn rappelle qu'un village doit pouvoir évoluer et ne pas devenir un musée. Certaines mesures prévues dans le guide pourraient engendrer des coûts économiques disproportionnés par rapport aux objectifs de protection du bâti. Le risque est alors que seules les personnes disposant de moyens financiers suffisants puissent entreprendre des rénovations, ce qui pourrait entraîner une perte de la mixité sociale et surtout laisser certaines bâtisses non rénovées.

D'autres villages ont rejoint nos préoccupations sur ce point. La commune a donc fait part de ses commentaires et nous sommes désormais dans l'attente de la réponse des autorités compétentes.

Laurent Cattin demande si la recommandation va remplacer notre plan de site communal. Thierry Arn répond que le plan de site reste l'outil d'aménagement communal impératif.

4. Réaménagement gravière Champs-Pointus : discussion suite à la présentation

Thierry Arn rappelle qu'une séance de présentation du projet de réaménagement du périmètre des Champs-Pointus, menée par l'entreprise Holcim, Masa et le GESDEC, a eu lieu le 23 juin dernier à Avusy. Le projet prévoit une durée d'exploitation de 11 ans à partir de fin 2032, soit jusqu'en 2043. L'objectif de la présentation de ces réaménagements topographiques était de mettre en avant les avantages et les retombées positives du projet, notamment l'ajout de cheminements piétons et la préservation de la flore. Un point négatif relevé concerne toutefois une possible surélévation de plus de 18 mètres qui devrait être revue à la baisse.

À ce stade, le projet se trouve encore en phase de préconsultation et Thierry Arn rappelle qu'une résolution du conseil municipal devra être adoptée, afin de prendre position. En cas d'acceptation, le projet impliquerait notamment 11 années de travaux sur le même trajet (Rupettes-Vy-Neuve), la route d'évitement par Forestal n'ayant pas été retenue par l'Etat, car considérée comme itinéraire pour les cyclistes. L'objectif principal du projet est, en substance, de permettre le dépôt des déchets de chantier sur ce site plutôt que leur transport en France. Dans le cadre de ses échanges avec le GESDEC, Thierry Arn a indiqué que le projet, dans sa forme actuelle, lui semblait peu acceptable pour la commune de Laconnex.

Thierry Arn propose que le projet soit discuté ce soir afin que chacun puisse s'exprimer et qu'une position commune puisse être dégagée.

Laurent Cattin, qui a également assisté à la séance, rapporte que le canton est prêt à négocier sur un trajet alternatif, le principal problème pour Laconnex étant les nuisances liées au parcours des camions. Il ajoute qu'il trouve le projet intéressant d'un point de vue écologique. Il estime que si rien n'est fait maintenant, le risque est que les entreprises reviennent dans 20 ans et doivent tout rouvrir pour régler les problèmes d'infiltration. Selon lui, il faut clairement poser les exigences de la commune et entrer dans une négociation sur cette base.

Maxime Dethurens soutient la position de Laurent Cattin concernant la négociation d'un trajet alternatif des camions. Il ajoute que, lorsque les terrains sont rendus à l'agriculture, il a constaté que beaucoup de cailloux remontent à la surface et que souvent il faut prévoir des drainages, car l'eau ne s'écoule plus bien. Il rend également attentif à surveiller la pente, car d'après son expérience, elle ne correspondrait pas toujours à celle annoncée.

Jean-Luc Baur souhaite savoir s'il est possible de renégocier le prix que touche la commune. Rémi Fouchault répond qu'il ne s'agit pas d'une extraction de gravier et

qu'il n'y a donc pas de contrepartie, ce n'est quasiment rien, il ajoute que les communes de la Champagne ont déjà énormément donné pour les gravières et, par soucis d'équité, il souhaite que maintenant d'autres communes soient sollicitées.

Tristan Bodmer partage également l'avis de Laurent Cattin.

Maxime Dethurens indique que sur l'une des parcelles qu'il exploite aux Parues, après remise en état de la gravière, il a constaté la présence d'une source. Il se demande donc s'il est possible de prolonger le délai de 5 ans après la remise en état à 10 ans pour d'éventuelles doléances. Thierry Arn répond qu'il comprend cette volonté de prolonger le délai, mais pour cela il faudrait s'adresser au département.

Thierry Arn remercie les conseillers pour leur prise de parole et rappelle que le trafic lié à ce remodelage topographique se fera dans un seul sens, ce qui implique qu'il y aura forcément des passages par la route des Rupettes, Vy-Neuve et de Sézegnin. Cela signifie donc 11 années de circulation de camions supplémentaires sur des routes qui ne sont pas adaptées à ce type de trafic.

S'agissant du risque à l'horizon de 20 ans, Thierry Arn estime que les entreprises pourraient, à terme, saisir l'Etat en vue d'une expropriation. Il considère cette hypothèse très peu probable et juge que, dans 20 ans, la situation sera similaire à celle d'aujourd'hui.

Concernant une éventuelle négociation, Thierry Arn s'interroge sur ce qu'il serait réellement possible de négocier avec deux entreprises, dont l'objectif est de générer des bénéfices pour leurs actionnaires. Il souligne qu'il existe une composante économique importante dans ce dossier : ce sont des entreprises qui cherchent à réaliser des profits.

Thierry Arn estime que les membres du conseil municipal disposant de terrains concernés devraient se retirer des discussions et ne pas entrer en matière, afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Il relève également que la commune ne retirera aucun bénéfice économique de ce projet et propose qu'une séance à huis clos soit organisée lors de la prochaine séance, afin de pouvoir discuter des différents éléments de négociation de manière plus approfondie.

Catherine Koumrouyan attire l'attention du conseil municipal sur la question du huis clos. Elle estime que le conseil municipal doit faire preuve d'une certaine transparence envers la population et que le recours au huis clos doit rester exceptionnel et être utilisé avec parcimonie.

Samantha Bavaud-Bocion s'interroge sur l'intérêt du projet pour Laconnex et considère que celui-ci représente surtout 11 années de contraintes.

Laurent Cattin indique qu'il soutient le projet sur le plan environnemental, notamment afin d'éviter l'acheminement des déchets vers la France. Il relève également la création de cheminements piétonniers, qui permettront notamment de se promener. Il précise que sa position serait de rechercher un compromis concernant la route, de manière à ce que celle-ci occasionne le moins de nuisances

possible. À défaut de solution satisfaisante, il estime que le projet pourrait être refusé.

Patricia Hugentobler pose une question concernant la pente et les éventuels ruissellements. Elle fait part de son inquiétude quant au risque d'inondation de son terrain. Maxime Dethurens lui répond que sa propriété ne devrait pas être touchée, car il y a assez de distance. Elle demande également quels sont les horaires d'exploitation actuels et s'ils doivent bien débuter à 7h00. Elle indique entendre régulièrement les camions dès 6h15, notamment encore ce jour.

Thierry Arn souligne que tout constat de ce type doit lui être signalé, avec preuve si possible, afin qu'il puisse intervenir directement auprès du GESDEC.

Maxime Dethurens déclare qu'il trouve aberrant que la route de Forestal soit utilisée comme itinéraire cyclable et demande ce qu'il adviendrait si la commune s'y oppose. Thierry Arn répond que l'Etat ne veut pas que les camions et les cyclistes passent au même endroit et puisque la bande cyclable de la route des Rupettes a été supprimée, la route de Forestal offre une alternative sécurisée. Concernant l'opposition éventuelle de la commune à l'itinéraire des camions, Thierry Arn explique que la mise à l'enquête publique permettra aux riverains et habitants de faire opposition s'ils le souhaitent. Les conseillers municipaux quant à eux pourront s'exprimer sous forme de résolution.

Jean-Pierre Gantner rappelle que chaque construction, y compris les habitations, génère des nuisances et souhaite que soient étudiées des propositions de négociation.

Maxime Dethurens s'inquiète que les hauteurs annoncées soient bien respectées. Thierry Arn lui répond que cela sera attentivement suivi.

La présidente indique que ce point sera discuté, à huis clos, lors de la prochaine séance du conseil municipal.

5. Proposition espace jeux centre sportif : retour de la commission

Jimmy Bondallaz rapporte que la commission Sport, culture et loisirs s'est réunie à deux reprises concernant le projet d'aménagement d'une place de jeux à proximité du stade, destinée aux familles et aux enfants fréquentant les lieux. La commission souhaite l'installation d'une petite structure.

Rémi Fouchault ajoute qu'une entreprise s'est rendue sur place afin d'étudier l'espace disponible et a présenté une proposition. Il distribue aux membres du conseil municipal une copie imprimée du projet et indique que la commission est satisfaite de la proposition formulée.

Tristan Bodmer demande, au vu de l'espace disponible entre la balançoire et la bordure de la structure proposée, s'il serait possible d'ajouter une deuxième balançoire. Rémi Fouchault précise que cette demande a été transmise à l'entreprise et qu'une réponse est attendue.

Jimmy Bondallaz informe que la commission sera attentive à l'emplacement exact de la place de jeux, afin de conserver suffisamment d'espace pour l'installation de tables et de bancs lors des festivités et d'éviter une proximité trop importante avec le parking.

Rémi Fouchault précise que la structure sera installée au plus près du grillage, afin de préserver un maximum d'espace pour les autres usages du site.

À la question de Tristan Bodmer concernant le revêtement et le pourtour de la place de jeux, notamment l'utilisation éventuelle de rondins ou de copeaux, ainsi que les modalités d'entretien prévues, Rémi Fouchault indique que la structure sera composée de bois et que les éléments en plastique seront en matière recyclée. Pour le sol, il prévu d'entreposer des copeaux.

Rémi Fouchault annonce par ailleurs que les travaux prévus sur la place de jeux située en face de la mairie débuteront le 21 septembre. Il ajoute que la mairie souhaite faire appel, ponctuellement, aux services d'une entreprise spécialisée afin de procéder à des contrôles de sécurité des places de jeux, tous les deux à trois ans, sur demande et sans souscrire à un contrat annuel. L'objectif serait de disposer d'un contrôle professionnel et d'un rapport écrit, les éventuels travaux de réparation pouvant ensuite être réalisés par le service de la voirie.

Florentin Mottier attire l'attention sur l'utilisation de copeaux, qui nécessite un nettoyage et un entretien réguliers, il s'inquiète notamment des éventuels bris de verre très difficiles à éliminer.

6. Communications de l'exécutif

- *Remerciements à Philippe Lädermann :* Jean-Pierre Gantner remercie chaleureusement Philippe Lädermann pour ses 18 ans de présidence de l'association du centre de formation Burkina Faso. Sans son engagement sans failles, notre association ne serait pas celle qu'elle est aujourd'hui. Le nouveau président est René Gunter et le vice-président est Philippe Koeppel. Jean-Pierre Gantner ajoute également que le dernier concert organisé par l'association était un franc succès.

- *Cour des comptes :* Thierry Arn informe que la mairie a fait l'objet d'une audition par la Cour des comptes concernant les deux affaires ci-dessous :

    - Attribution d'un appartement locatif communal.
      L'audit s'arrête à ce stade, mais, pour éviter des conflits d'intérêt, la Cour recommande que les attributions d'appartements soient effectuées par la régie et que les dossiers soient anonymisés. Thierry Arn estime qu'il n'est pas souhaitable que les attributions soient du ressort de la régie. La commission des bâtiments propose d'établir un règlement, tout en maintenant la procédure actuelle. Les dossiers présélectionnés seront transmis à la régie

pour validation de la partie financière. Une fois cette validation obtenue, le secrétariat procédera à leur anonymisation avant de les soumettre à la commission, qui prendra la décision d'attribution sans connaitre l'identité des candidats.

- Recrutement de la direction de l'association les Cui-Cuis.
  Une plainte a été déposée auprès de la Cour des comptes concernant un conflit d'intérêts entre le président et la nouvelle directrice de l'association. Thierry Arn indique que le président s'était récusé de la procédure et est particulièrement affecté par cette enquête. Il souligne qu'il respecte le travail de la Cour des comptes, tout en déplorant que de telles démarches puissent décourager l'engagement bénévole. Il exprime le souhait que les habitants privilégient un dialogue direct avant de saisir la Cour des comptes.

❖ *Attribution d'appartement :* Thierry Arn informe que la commission des bâtiments a attribué cet été un appartement de cinq pièces, situé à La Vy-Neuve 3, à une famille.

❖ *Expertise de l'état des mâts de l'éclairage du stade :* Rémi Fouchault indique que l'entreprise REILUX a remis un rapport sur la stabilité des mâts du stade. Le rapport met en évidence un risque de déformation plastique des mâts et un problème de montage. Il est décidé de mettre en place un protocole de surveillance dans l'attente de leur remplacement prévu en 2027. Un investissement devra être réalisé en 2027 pour remplacer les 4 mâts du terrain principal. Un éclairage complémentaire du terrain d'entrainement est également à l'étude.

❖ *Rendez-vous avec les agriculteurs concernant les baux communaux* :
Thierry Arn est ravi d'annoncer que la rencontre s'est très bien passée et qu'elle a permis de clarifier plusieurs éléments, notamment liés au règlement approuvé par les agriculteurs. A la fin de la séance, il a été constaté que la commune n'est pas lésée, les agriculteurs sont satisfaits, et un compromis a été trouvé. Il ajoute que Laurent Thévenoz, cesse son activité et son neveu Rémy Barranco reprendra l'exploitation. Comme aucun agriculteur local souhaite reprendre son lot de cépages en biodynamique, c'est son neveu qui s'en occupera et un constat sera effectué dans un an pour savoir si cette solution convient.
Thierry Arn informe également que Vincent David va cesser complètement son exploitation viticole et que Maxime Dethurens et Johan Hutin reprendront les lots qu'il exploitait.
Cette rencontre a également mis à jour le fait que les données communiquées par les paysans auprès de l'OCAN ne correspondent pas toujours aux parcelles de la commune. Thierry Arn souhaite que soit trouvé un moyen d'être conforme avec les données enregistrées auprès de l'OCAN.

- *Travaux été école* : Thierry Arn informe que des travaux ont été effectués cet été à l'école : rénovation des éclairages des salles de classe et la peinture des couloirs.

- *Mesures Canicule* : Jean-Pierre Gantner informe de la pose d'un film de protection contre la chaleur sur les vitres du restaurant scolaire, pour un montant de F 1'800. Florentin Mottier demande pourquoi cette solution n'a pas également été prévue pour l'école. Il est précisé que celle-ci est équipée de stores, contrairement à la salle des restaurants scolaires. Maxime Dethurens s'interroge sur l'éventuelle nécessité d'installer une climatisation. La présidente propose que cette question fasse l'objet d'une réflexion au sein de la commission des bâtiments.

- *Convention concernant le prêt d'une place de crèche à Cartigny* : Jean-Pierre Gantner indique qu'une convention sera signée concernant le prêt d'une place de crèche à 80% à Cartigny jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026-2027. Thierry Arn clarifie que cette place n'aurait pas pu être occupée par un enfant de Laconnex.

- *Poursuite dans le cadre de la faillite Soracco* : Thierry Arn informe qu'une poursuite a été engagée à l'encontre de la commune dans le cadre de la faillite de Soracco, selon laquelle un montant de F 52'000 serait encore dû. Un avocat a été mandaté afin de préparer une réponse circonstanciée. Le montant qui pourrait encore être dû par la commune s'élève à F 16'000. La commune est dans l'attente de la réponse afin de déterminer les suites à donner. Thierry Arn ajoute qu'il n'est pas inquiet.

- *Nouvelle identité visuelle* : Rémi Fouchault annonce que le conseil administratif projette de renouveler l'identité visuelle, en modernisant les supports et les modes de communication de la commune. L'objectif est de développer une image plus dynamique. Des propositions seront transmises au conseil municipal une fois le travail finalisé. Un mandat a été confié à l'agence Spinnaker Communication, dirigée par Marine Rebuffat.

- *Fin des travaux* : Jean-Pierre Gantner indique que les travaux à la route du Lavoir sont terminés et qu'une nouvelle signalisation STOP a été installée à la ruelle du Bossattier.

- *Lampadaire endommagé* : Jean-Pierre Gantner informe qu'une remorque a heurté un lampadaire et un poteau de signalisation à l'entrée du chemin du Mollaz. Les dégâts sont en cours de réparation.

- *Rencontre avec l'Office cantonal de l'Eau* : Rémi Fouchault indique que le conseil administratif a rencontré l'OCEau, qui a proposé la remise en état des berges dégradées de la zone Eaumorte du Nant des Crues où se trouve l'hydrométrie, ainsi que le déplacement de la station de pluviométrie vers l'exutoire Eaumorte, dont les coûts seront

intégralement à la charge de l'Etat. Il ajoute que le conseil administratif valide ces deux propositions.

- *Signature demandée sur les tickets de caisse* : Rémi Fouchault demande que, dorénavant, les tickets de caisse soient systématiquement signés en cas de consommation chez le Docteur, dans le cadre d'une séance ou d'une commission. En cas d'absence du membre du conseil administratif en charge de la commission concernée, son aval devra être demandé.

- *Projet Budget 2027* : Thierry Arn invite le conseil municipal et les commissions à transmettre leurs propositions budgétaires pour l'année 2027.

- *Aménagement végétal Maison-Forte* : Rémi Fouchault annonce qu'un aménagement végétal de la Maison-Forte 2 est envisagé afin d'améliorer l'aspect actuel. Bedri Krasniqi soumettra un projet.

- *Subvention extraordinaire jardin d'enfants* : Jean-Pierre Gantner indique qu'une subvention extraordinaire de F 18'000 a été versée au Jardin d'enfants, montant non prévu au budget. Un premier versement de F 21'000 a déjà été effectué. La question sera discutée avec la commune de Soral afin d'établir une proposition pour le budget 2027. Thierry Arn rappelle que le conseil municipal s'était engagé à soutenir le Jardin d'enfants jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026-2027 et précise que cette situation sera abordée avec le conseil administratif de Soral. L'avenir du Jardin d'enfants reste une réelle question.

- *Rencontre avec le conseil administratif de Soral* : Jean-Pierre Gantner annonce que le conseil administratif rencontrera prochainement le conseil administratif de Soral afin d'aborder différents sujets concernant les deux communes.

- *Départ à la retraite de Catherine Koumrouyan* : Thierry Arn annonce le départ à la retraite de Catherine Koumrouyan, la remercie et la félicite pour son engagement. Nadia Dupraz reprendra son poste et Gülay Kahraman reprendra celui de Nadia Dupraz. Gülay Kahraman est confirmée dans ses nouvelles fonctions.

- *Mandat d'assistante maître d'ouvrage* : Thierry Arn informe que le conseil administratif a pris la décision d'attribuer à Catherine Koumrouyan un mandat d'assistante maître d'ouvrage pour la suite et la fin du projet des travaux de mise en séparatif. Elle sera indépendante et représentera la commune dans ce cadre. Les décisions finales restent toutefois de la compétence du conseil administratif.

8. <u>Divers</u>

- *Caniveaux :* Jean-Luc Baur a remarqué que les caniveaux de la rue de la Maison-Forte sont souvent bouchés par les feuilles. Catherine Koumrouyan

répond que ce problème est connu et que nos employés vont passer plus régulièrement.

- *Mousse sur les pavés :* Jean-Luc Baur a remarqué qu'il y a beaucoup de mousse sur les pavés le long de la mairie, et se demandait si c'était dû aux haies qui n'étaient pas taillées. Il lui est répondu que lors des travaux en cours, cette mousse sera enlevée.

- *Saule pleureur :* Maxime Dethurens s'inquiète, car il a constaté que le saule pleureur fait l'objet d'une demande d'abattage. Thierry Arn répond que ce saule a déjà fait objet d'études par un arboriste, car il est en très mauvais état. Comme il est sur terrain privé, cela n'est pas du ressort de la commune, mais il y a un réel risque qu'il tombe. Thierry Arn ajoute que le propriétaire s'est rapproché de la commune pour savoir si une participation aux frais était possible. Par soucis d'équité, cela a été refusé.

- *Fontaine du Lavoir :* Maxime Dethurens signale que la pose de panneaux solaires a été refusée à l'un de ses voisins, car trop proche de la fontaine, pourtant la boite SIG et la borne hydrante rouge ont été acceptée. Thierry Arn déplore cette situation, mais rappelle que ces éléments sont indispensables et qu'il n'y avait pas d'autre implantation possible.

- *Parking :* Jimmy Bondallaz signale que le parking en haut de la route du Lavoir vers la mise à l'impasse, complique la sortie des habitants d'en face. Thierry Arn va se rendre sur place.

- *Parcelle 2438 :* Laurent Cattin remercie les conseillers administratifs pour le travail effectué et demande s'ils ont des nouvelles concernant les projets sur la parcelle 2438. Thierry Arn répond que le promoteur a effectué des préconsultations auprès des services de l'Etat et qu'un retour nous sera présenté la semaine prochaine.

- *La Nuit est Belle :* Les informations concernant cette manifestation ont été transmises à Jimmy Bondallaz qui informe que la commission « Culture, sport et loisirs » qu'il préside, n'a pas souhaité participer à cet événement.

- *Ouverture au public du secrétariat :* Jean-Pierre Gantner avise que les horaires d'ouverture au public du secrétariat sont élargis comme suit : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 ou sur rendez-vous.

- *Signalisation STOP* : Marie Ducret Gauthey rapporte qu'un habitant lui a demandé s''il était possible de modifier la priorité de droite à la sortie du chemin des Méandres en STOP. Oui, cela est déjà prévu et sera réalisé lors des travaux de mise en séparatif sur cette voirie.

- *Moto-cross :* Marie Ducret Gauthey signale que plusieurs personnes se sont plaintes des nuisances lors du week-end du championnat suisse de moto-cross. Rémi Fouchault répond que l'autorisation a été donnée à titre exceptionnel. Marie Ducret Gauthey demande s'il est possible de faire en sorte

que le bruit ne soit pas aussi fort. Thierry Arn comprend qu'il y a des nuisances, mais rappelle que, d'une part, le terrain est sur la commune d'Avusy et d'autre part, aucun moteur n'est allumé hors de la piste. Marie Ducret Gauthey souhaite qu'une information soit faite au village quand il y a une compétition le dimanche. Rémi Fouchault rappelle que cela n'est pas de notre ressort, mais qu'il peut éventuellement demander au club de plus communiquer.

- *Couloirs aériens :* Thierry Arn avise avoir été approché par des habitants qui se plaignent que les avions passent très proche, voire au-dessus de Laconnex. Un courrier a été envoyé au président du conseil d'administration de l'aéroport pour savoir s'il y a eu des modifications notables sur les couloirs aériens.

- *Retraite Catherine Koumrouyan :* la présidente annonce que ce conseil était le dernier pour Catherine Koumrouyan, la remercie vivement pour son travail et lui souhaite une belle retraite. Toute l'assemblée applaudit chaleureusement.

9. Questions du public

Pas de public présent.

La séance est levée à 21h00.

Gülay Kahraman
Secrétaire communale